



L'Assureur Conseil de référence

The background of the cover features a composite image. On the left, there is a blue-tinted image of a road stretching into the distance. On the right, there is a photograph of a hand holding a compass, with a bright, hazy sunset or sunrise in the background. The text 'RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025' is overlaid on the right side of the image.

RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025

www.agma.ma





SOMMAIRE

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT 2025	06
Principaux faits marquants de l'exercice 2025 Marché de l'assurance marocain à fin juin 2025	
AGMA : HISTOIRE, FAITS ET PERSPECTIVES	12
Une notoriété en consolidation continue Profil Gouvernance	
PERFORMANCES 2025	18
Activités d'AGMA Indicateurs d'activité et résultats Évolution du titre en bourse Bilan social	
DONNÉES FINANCIÈRES	32
États financiers au 31 décembre 2025 Rapports des Commissaires aux Comptes Mandats des Administrateurs d'AGMA SA Honoraires des Commissaires aux Comptes Liste des communiqués de presse 2025 Projet de résolutions	

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT 2025

- Principaux faits marquants
- Marché de l'assurance marocain



PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

1 – Environnement technique et réglementaire

ASSURANCE AUTOMOBILE

Le projet de refonte du Dahir du 2 octobre 1984, examiné en Commission de Régulation, introduit plusieurs évolutions majeures :

- Instauration de l'expertise médicale collégiale avec un canevas standardisé des rapports ;
- Encadrement plus rigoureux des revenus pris en compte pour l'indemnisation, exigeant la présentation de justificatifs probants ;
- Modification du barème d'indemnisation avec une augmentation progressive du salaire annuel minimum et maximum ;
- Signature d'une convention avec le ministère de la Justice pour digitaliser les échanges entre tribunaux et EAR ;
- Organisation de réunions visant à décentraliser le processus d'exécution des jugements.

a - Révision des critères de tarification de l'assurance RC automobile

Organisation d'une première réunion avec l'ACAPS et l'ensemble des EAR pour présenter les objectifs du projet et valider les canevas de collecte de données. L'ACAPS a ensuite analysé les informations collectées auprès des EAR afin d'évaluer la pertinence des critères existants. Les conclusions ont été présentées aux EAR lors d'une réunion sous forme de rapport synthétique, incluant des propositions de nouveaux critères de tarification pour l'assurance RC automobile.

b - Référentiel National des Véhicules Assurés 'RNVA'

Les tests des modules Production et Sinistre, ainsi que l'audit de sécurité et la migration à blanc des données EAR, ont été finalisés. Le RNVA est mis en production depuis juillet 2025, et le basculement du CRM sur le RNVA était programmé pour le quatrième trimestre 2025.

c - Dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile

- Finalisation des études et développements en mars 2025, la qualification et l'intégration sont en cours, les ateliers techniques avec les corps de contrôle (DGSN, GR) ont été finalisés, et le financement des équipements de lecture des QR Codes est sécurisé en ce qui concerne la contribution du secteur. La mise en production était prévue pour le second semestre 2025 ;
- L'amendement de l'arrêté relatif aux assurances obligatoires qui introduit le QR code statique, suit actuellement le circuit d'adoption. La transition vers un QR code dynamique nécessite de donner un statut légal au référentiel des véhicules assurés (RNVA) pour le contrôle de l'obligation d'assurance, impliquant un amendement des articles 126 et 130 de la loi n°17-99. Cet amendement permettra d'abandonner la production de l'attestation papier et de reconnaître légalement le référentiel comme preuve de présomption d'assurance.

d - Recouvrement des primes d'assurance avec une forte composante monétique

Définition des spécifications techniques relatives aux différents canaux de paiement retenus, ainsi que le périmètre du projet, couvrant les polices d'assurance et d'assistance automobile. Le projet est entré dans sa phase de déploiement.

e - E-Constat

Après que l'application ait atteint un niveau de maturité satisfaisant, une feuille de route a été définie en concertation avec les EAR pour améliorer l'expérience utilisateur, notamment par l'intégration de l'APK d'E-constat dans leurs applications et par la préparation d'une migration vers le cloud souverain OCI afin de gérer la croissance du volume de données, d'optimiser la performance et de renforcer la sécurité.

f - Evolutions Informatiques de la convention d’Indemnisation Directe (CID)

Mise en production d’une solution CID en mode API, qui permet d’échanger en temps réel entre les SI EAR et la plateforme de la FMA :

- Échanger de manière fiable les données nécessaires, optimisant ainsi la gestion des sinistres et des recours ;
- Garantir la confidentialité et l'intégrité des données échangées avec un protocole sécurisé OAuth2.

g - Lutte contre la fraude

La FMA publie chaque trimestre un baromètre du marché sur la fraude automobile, alimenté par les reportings des EAR détaillant leurs investigations sur les sinistres matériels RC et les garanties annexes. Le croisement des résultats des investigations des EAR et des scénarios de fraude confirme leur pertinence : en moyenne, 38 % des cas remontés par les EAR figurent dans au moins un scénario de fraude.

Entrée en vigueur de l’obligation d’assurance TRC-RCD

Depuis la publication des CGT le 30 décembre 2024, l’obligation TRC-RCD est effective. Un dispositif de sensibilisation et de suivi a été mis en place. Parallèlement, un nouveau processus d’accréditation des bureaux de contrôle a été lancé, incluant la création d’un comité dédié et la mise en place prochaine d’une plateforme digitale pilotée par Atlantic Re.

Assurance Maladie

Le transfert des populations actuellement couvertes par des contrats d’assurance maladie de base gérés par les entreprises d’assurances vers la CNSS devra s’effectuer à l’issue de la période transitoire, dont la durée sera fixée par voie réglementaire. Ce basculement reste suspendu à l’amendement de l’article 114 de la loi sur l’AMO.

Instauration de l'obligation de la MRH

Un cabinet spécialisé a été mandaté pour analyser les risques liés aux locaux d’habitation, comparer les expériences internationales, évaluer la faisabilité de l’obligation et proposer un scénario de mise en œuvre accompagné d’une feuille de route pour son implémentation.

2 – Conformité

LBC/FT

Diffusion auprès des membres de la FMA du résultat du rapport d’Evaluation Nationale des Risques de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme tel qu’approuvé par M. le Chef du Gouvernement.

Couverture des événements catastrophiques

- Rencontres des EAR pour un retour d'expérience sur la gestion du sinistre lié au tremblement de terre d’El Haouz du 8 septembre 2023 dans le but d’évaluer la gestion de l’événement, d’identifier les défis rencontrés et d’en tirer des enseignements pour optimiser les processus et renforcer la coordination entre les différents acteurs ;
- Introduction de la clause horaire pour la détermination de la durée d’un évènement EVCAT, conformément aux pratiques du marché international de la réassurance ;
- Prolongation du délai de déclaration d’un sinistre catastrophique de 20 à 60 jours ;
- Mise en place d’un nouveau modèle de registre pour recenser les victimes d'événements catastrophiques.

Solvabilité basée sur les risques ‘SBR’

Pilier 1 & Pilier 3

- Ajustement de certains paramètres de la Formule Standard Pilier 1, suite aux résultats de la 3^e étude d’impact quantitative ;
- Présentation par l’ACAPS aux EAR du projet d’amendement de la circulaire générale, portant sur :
 - Les piliers 1 et 3 du dispositif SBR ;
 - L’harmonisation avec le nouveau régime prudentiel, notamment en matière de couverture des provisions techniques, de calcul du risque d’exigibilité et d’assouplissement de certaines règles de provisionnement ;
 - La mise en place de dispositions transitoires pour une transition progressive et maîtrisée.

Pilier 2

Le projet de circulaire, reprenant les prescriptions actuelles de l’instruction Pilier 2, est en cours d’examen au SGG et les orientations relatives à l’ORSA ont été partagées et validées avec le secteur. L’outil de projections, mis en place par l’Autorité a été partagé avec le secteur et installé chez presque toutes les EAR.

Assurance Maritime

Consolidation et restitution des statistiques primes et sinistres corps de pêche pour les exercices 2019 à 2023, avec un focus sur les pertes totales et les sinistres par tranche d’âge des unités assurées.

Projet d’amendement du Livre IV du Code des Assurances

Le projet est en cours de discussion avec le ministère des Finances. À l’issue de ces discussions, il sera soumis à la commission de régulation avant d’être mis dans le circuit législatif pour approbation

MARCHÉ DE L’ASSURANCE MAROCAIN

1 – Répartition des primes par branche

(en MDH)	S1 2024	S1 2025	S1 25/S1 24		Structure 2025 (en%)
			(en valeur)	(en %)	
Assurances Vie & Capitalisation	13 819,3	14 996,1	1 176,8	8,5%	42,6%
Capitalisation	5 998,1	7 128,2	1 130,1	18,8%	20,3%
Assurances Individuelles	5 553,4	5 146,2	-407,2	-7,3%	14,6%
Assurances de Groupes	1 724,3	1 746,6	22,3	1,3%	5,0%
Contrats à capital variable	543,5	975,1	431,6	79,4%	2,8%
Assurances non-Vie	18 372,9	19 622,3	1 249,4	6,8%	55,8%
Automobile	8 661,0	9 232,8	571,8	6,6%	26,3%
Accidents Corporels	2 955,6	3 116,1	160,5	5,4%	8,9%
Incendie	1 804,2	1 857,0	52,8	2,9%	5,3%
Accidents du Travail	1 731,3	1 823,4	92,1	5,3%	5,2%
Assistance	1 064,6	1 137,8	73,2	6,9%	3,2%
Responsabilité Civile Générale	496,3	528,5	32,2	6,5%	1,5%
Transport	451,6	457,5	5,9	1,3%	1,3%
GCEC	355,9	397,0	41,1	11,5%	1,1%
Crédit - Caution	153,3	173,8	20,5	13,4%	0,5%
Risques Techniques	201,5	335,6	134,1	66,6%	1,0%
Autres opérations non-Vie	497,6	562,8	65,2	13,1%	1,6%
Acceptations en réassurance	498,1	551,9	53,8	10,8%	1,6%
Acceptations Vie	283,8	302,2	18,4	6,5%	0,9%
Acceptations non-Vie	214,3	249,7	35,4	16,5%	0,7%
Total CA Compagnies	32 690,3	35 170,3	2 480,0	7,6%	100,0%

Le chiffre d’affaires global du marché de l’assurance du premier semestre 2025 a progressé de 7,6% par rapport à la même période de l’exercice écoulé, il est passé de 32 690,3 MDH à 35 170,3 MDH, y compris les acceptations en réassurance, soit une progression de 2 480 MDH, due à la croissance des assurances Vie & Capitalisation (+1 176,8 MDH, +8,5%) d’une part, et des assurances non-Vie (+1 249,4 MDH, +6,8 %), d’autre part.

ASSURANCES VIE & CAPITALISATION

L’augmentation des assurances Vie et Capitalisation résulte des variations distinctes suivantes :

- Développement de la branche Capitalisation : 18,8%, générant un additionnel de 1 130,1 MDH ;
- Régression des assurances individuelles : -7,3%, correspondant à -407,2 MDH ;
- Légère progression des assurances de groupes de 1,3%, soit +22,3 MDH ;
- Croissance soutenue des contrats à capital variable de 79,4%, soit +431,6 MDH.

ASSURANCES NON-VIE

La hausse des assurances non-Vie a concerné toutes les branches. La progression la plus significative, en valeur, se rapporte à l’Automobile (+571,8 MDH, +6,6%) qui demeure la branche la plus importante en matière de souscriptions avec un volume de primes de 9 232,8 MDH et un poids, de loin le plus élevé (26,3%).

Deux performances sont à souligner :

- Risques Techniques : un accroissement de 66,6% a été enregistré et a contribué, ainsi, à l’apport de 134,1 MDH de primes supplémentaires par rapport au premier semestre 2024 ;
- Autres opérations non-vie : une hausse de 13,1% a été réalisée pour l’équivalent de 65,2 MDH.

Il est à noter, également, la bonne dynamique des Accidents Corporels et l’Assistance qui se sont développées de respectivement 5,4% (+160,5 MDH) et 6,9% (+73,2 MDH).

2 – Répartition des primes par compagnie

(en MDH)	Volume Primes		Variation		Part de marché	
	S1 2024	S1 2025	En valeur	En %	S1 2024	S1 2025
WAFA ASSURANCE	6 144,6	6 619,2	474,6	7,7%	18,8%	18,8%
RMA	4 717,6	5 171,2	453,6	9,6%	14,4%	14,7%
AXA ASSURANCE	4 057,9	4 240,1	182,2	4,5%	12,4%	12,1%
MUTU. TAAMINE CHAABI	3 874,4	4 017,2	142,8	3,7%	11,9%	11,4%
ATLANTASANAD	3 096,0	3 663,1	567,1	18,3%	9,5%	10,4%
SANLAM	3 535,6	3 429,8	-105,8	-3,0%	10,8%	9,8%
MCMA	1 589,2	1 660,4	71,2	4,5%	4,9%	4,7%
MAROCAINE VIE	1 186,1	1 361,8	175,7	14,8%	3,6%	3,9%
ALLIANZ	1 005,4	1 250,2	244,8	24,3%	3,1%	3,6%
CAT	744,6	775,7	31,1	4,2%	2,3%	2,2%
MAMDA	684,0	747,6	63,6	9,3%	2,1%	2,1%
MATU	646,8	695,3	48,5	7,5%	2,0%	2,0%
MAROC ASSISTANCE	511,6	526,5	14,9	2,9%	1,6%	1,5%
WAFA IMA ASSISTANCE	245,6	273,4	27,8	11,3%	0,8%	0,8%
AFRICA FIRST ASSIST	230,4	244,2	13,8	6,0%	0,7%	0,7%
AXA ASSISTANCE	103,9	128,0	24,1	23,2%	0,3%	0,4%
RMA ASSISTANCE	116,7	126,0	9,3	8,0%	0,4%	0,4%
ALLIANZ TRADE	80,8	84,4	3,6	4,5%	0,2%	0,2%
COFACE	50,6	62,5	11,9	23,5%	0,2%	0,2%
TAKAFULIA ASSURANCE	19,9	28,2	8,3	100,0%	0,1%	0,1%
SMAEX	25,0	27,6	2,6	10,4%	0,1%	0,1%
WAFA TAKAFUL	9,6	19,0	9,4	100,0%	0,0%	0,1%
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	7,1	10,1	3,0	100,0%	0,0%	0,0%
AL MAGHRIBIYA TAKAFUL	6,9	8,8	1,9	100,0%	0,0%	0,0%
TOTAL CA Compagnies	32 690,3	35 170,3	2 480,0	7,6%	100%	100%

Les quatre premières compagnies de la place représentent 57% du marché de l’assurance au 30/06/25 contre 57,5% au 30/06/24.

Au niveau du classement des quatre premières compagnies, Wafa Assurance, occupe toujours la première marche du podium avec un chiffre d’affaires en progression de 7,7% (+474,6 MDH) ; RMA préserve sa deuxième place avec une nette augmentation de ses primes de 453,6 MDH (+9,6%).

Après que son chiffre d’affaires ait connu une évolution positive de 182,2 MDH (+4,5%), AXA Assurance garde la troisième place.

Mutuelle Taamine Chaabi, toujours en quatrième position, a vu son chiffre d’affaires croître de 142,8 MDH (+3,7%).

3 – Parts de marché d’AGMA

A la clôture du premier semestre 2025, la part de marché d’AGMA est la même que celle de la même période de l’exercice précédent, à savoir 3,9%.

La répartition de la part de marché d’AGMA, par risque, se présente comme suit :

(en MDH)	S1 2024			S1 2025		
	MARCHÉ	AGMA	PM AGMA	MARCHÉ	AGMA	PM AGMA
Assurances vie	13 819,3	189,6	1,4%	14 996,1	216,4	1,4%
Assurances individuelles	5 553,4	0,7	0,0%	5 146,2	0,8	0,0%
Capitalisation	5 998,1	127,7	2,1%	7 128,2	144,6	2,0%
Assurances de groupes	1 724,3	61,2	3,5%	1 746,6	71,0	4,1%
Contrats à capital variable	543,5		0,0%	975,1		0,0%
Assurances non-vie	18 372,9	1 063,5	5,8%	19 622,3	1 119,9	5,7%
Automobile	8 661,0	76,1	0,9%	9 232,8	78,3	0,8%
Accidents corporels	2 955,6	270,6	9,2%	3 116,1	298,1	9,6%
Accidents du travail	1 731,3	137,9	8,0%	1 823,4	151,8	8,3%
Incendie & risques techniques	2 005,7	435,0	21,7%	2 192,6	450,8	20,6%
Responsabilité civile générale	496,3	43,6	8,8%	528,5	38,1	7,2%
Transport	451,6	63,9	14,1%	457,5	59,8	13,1%
Assistance-crédit-caution	1 217,9	11,8	1,0%	1 311,6	14,4	1,1%
GCEC	355,9	14,6	4,1%	397,0	20,1	5,1%
Autres opérations non-vie	497,6	10,0	2,0%	562,8	8,5	1,5%
Total (hors acceptations Réa)	32 192,2	1 253,1	3,9%	34 618,4	1 336,4	3,9%

En cohérence avec le positionnement d’AGMA en tant que stratégique, sont élevées tant pour les assurances des biens que pour les assurances des personnes :

Risques	Part de marché au 30/06/24	Part de marché au 30/06/25
Incendie & Risques Techniques	21,7%	20,6%
Transport	14,1%	13,1%
Accidents Corporels	9,2%	9,6%
Accidents du Travail	8%	8,3%

AGMA : HISTOIRE, FAITS ET PERSPECTIVES

- Une notoriété en consolidation continue
- Profil
- Gouvernance

UNE NOTORIÉTÉ EN CONSOLIDATION CONTINUE

L'histoire commence en 1965, par la création de la société de conseil et de courtage en assurance et réassurance, dénommée AGMA, par M. Abbes Bennani Smires et M. Jean de Saluces.

En 1989, l'entreprise réalise une opération stratégique de croissance externe et devient le 1^{er} intermédiaire d'assurance marocain avec la fusion - absorption du Cabinet Maroc Assurances, la filiale spécialisée en courtage d'assurance du Groupe ONA qui fait, à cette occasion, son entrée dans le capital d'AGMA à hauteur de 50%.

AGMA consolide sa position à la tête du secteur par l'acquisition, en 1998, du 6^{ème} Cabinet de courtage marocain SIA (Service International d'assurance).

Durant la même année, AGMA franchit un nouveau cap en signant, en juillet, la convention de représentation officielle avec MARSH, le leader mondial du conseil et du courtage en assurance et réassurance. La société s'ouvre, de ce fait, sur l'international et devient l'Assureur Conseil de plusieurs multinationales implantées au Maroc. En novembre 1998, AGMA entre en bourse et ouvre 22% de son capital à de nouveaux actionnaires minoritaires. Il s'agit de la première entreprise, du secteur d'intermédiation en assurance, cotée à la Bourse Casablancaise.

Durant l'année 1999, la société opère une nouvelle opération stratégique d'une ampleur importante en absorbant le Cabinet Lahlou-Tazi, 3^{ème} Cabinet de courtage marocain à cette date, fusion qui a permis à l'entreprise, dont le nom est devenu AGMA LAHLOU TAZI, de renforcer sa position de leader avec l'émission de plus d'un milliard de dirhams de primes annuellement.

Le 24 mai 2018, le Cabinet change de dénomination et revient à AGMA afin de capitaliser sur un nom à forte notoriété positive.

AGMA a été pionnier en s'engageant tôt sur la voie de la certification Qualité ; il a obtenu sa première certification en juin 2008 et l'a entretenue par des audits annuels réussis. Le Cabinet est certifié ISO 9001 version 2015 pour tous ses processus métiers.

En septembre 2019, AGMA a ouvert trois nouvelles agences au cœur des principales régions du royaume, à Rabat, Tanger et Marrakech. Filiales à 100%, ces implantations entrent dans le cadre du plan de développement stratégique d'AGMA et

de son projet d'extension géographique. Ce sont des Cabinets agréés par l'ACAPS qui permettront d'assurer un service de proximité pour les clients basés dans les villes concernées et d'adresser plus facilement les prospects relevant de ces localités.

Le 17 juin 2020, AGMA a réussi l'audit de renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 pour la période allant de juin 2020 à juin 2023, sans aucun écart ni aucun point faible, réussite qui confirme sa détermination à veiller à la satisfaction de ses assurés grâce à un service performant et maîtrisé en continu.

Au cours du 1^{er} trimestre 2021, AGMA SA a signé une convention de partenariat avec le courtier français VERSPIEREN INTERNATIONAL l'habilitant à le représenter sur le territoire marocain pour la gestion des filiales des groupes internationaux, clients de VERSPIEREN.

AGMA a réussi, le 20 juin 2022, le 2^{ème} audit de suivi de la certification ISO 9001 version 2015, sans écart ni point faible.

Le 18 Février 2022 le Conseil d'Administration a coopté M. Ali Chraïbi en qualité d'administrateur et l'a nommé Président Directeur Général d'AGMA SA. L'année 2022 a été marquée par l'organisation d'une convention collaborateurs sous le signe « Ensemble pour la croissance ». Un moment de partage et d'échange, notamment sur la nouvelle organisation et nouvelle vision stratégique du Groupe AGMA.

AGMA a réussi le 25 juin 2025 son audit de renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015, sans écart ni point faible.

En novembre 2024, AGMA a opéré un transfert de son agence de Marrakech vers la ville d'Agadir. Une nouvelle implantation qui permettra au Cabinet d'assurer un service de proximité pour les clients et prospects basés dans la région Centre-Sud.

AGMA s'inscrit dans une démarche responsable, fidèle à la signature "Positive Impact" du groupe Al Mada, en incarnant une approche pro-active pour créer un impact positif.

PROFIL

AGMA est un acteur de référence du conseil et du courtage en assurance et réassurance au Maroc. Fort de son expertise multisectorielle, le Cabinet accompagne des entreprises de toutes tailles en proposant des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques dans l'ensemble des branches de l'assurance. Sa clientèle est principalement composée de grandes entreprises, d'établissements publics ainsi que de PME/PMI.

Adossée, à travers ONA Courtage, au groupe Al Mada, AGMA accompagne les filiales du groupe ainsi qu'un large panel d'entreprises marocaines de premier plan dans la conception, la structuration et la gestion de programmes d'assurance adaptés à leurs spécificités et à leurs enjeux.

Le Cabinet intervient également auprès des PME/PMI et des professionnels grâce à des offres ciblées et adaptées à leurs besoins. Concernant le marché des particuliers, AGMA privilégie une approche basée sur des partenariats et des conventions collectives via des canaux de distribution dédiés.

L'expertise d'AGMA couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du courtage en assurance : analyse des risques, conseil stratégique, mise en place et gestion des programmes d'assurance, accompagnement dans le traitement des sinistres ainsi que soutien aux démarches de prévention visant une meilleure maîtrise des risques.

Engagé dans une dynamique d'amélioration continue, AGMA est certifié ISO 9001 depuis 2008, illustrant son engagement en faveur de la qualité de ses processus, de l'excellence opérationnelle et de la satisfaction de ses clients.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, AGMA intègre pleinement les principes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) au cœur de ses activités. Fidèle à la signature « Positive Impact » du groupe Al Mada, le Cabinet s'inscrit dans une démarche responsable visant à concilier performance économique, impact social positif et engagement environnemental durable.

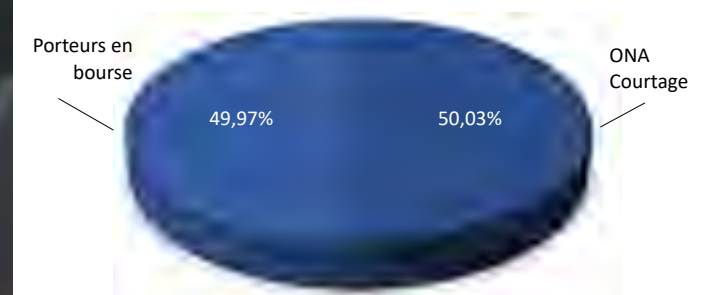
GOVERNANCE

L'actionnariat

ONA Courtage est une société contrôlée par le groupe AL MADA. Elle compte aussi Axa Assurance Maroc dans son tour de table.

Les informations financières, de gestion, sociales et de mécénat sont régulièrement communiquées aux actionnaires à travers les publications, le site Web et les supports de presse conformément aux exigences légales et réglementaires.

Composition de l'actionnariat au 31.12.2025



Le conseil d'administration

Au 31/12/2025, neuf administrateurs composent le Conseil d'Administration d'AGMA SA qui se réunit deux fois par an afin de procéder à une analyse collective des performances de la société, faire le point sur les comptes semestriels et annuels et définir les orientations stratégiques pour le développement des activités du cabinet.

Le Conseil d'Administration d'AGMA SA compte 3 femmes.

Administrateurs	Fonctions	Durée des mandats en cours (au 31.12.2025)	Taux de présence effective en 2025
M. Ali CHRAIBI	Président Directeur Général	2025-2030	100%
Mme Sanaa BAKKAL	Administrateur, représentant ONA Courtage	2022-2027	50%
M. Karim CHBANI	Administrateur, représentant SFGP	2025-2030	100%
Mme Houria BOUAZZA	Administrateur	2023-2028	100%
M. Abed OUZZANI	Administrateur	2020-2025	100%
M. Mohammed SAIDI	Administrateur indépendant	2020-2025	100%
Mme Meriem RIADI	Administrateur	2020-2025	100%
M. Badre ATLASSI	Administrateur	2020-2025	0%
M. Abdelhadi EL OMARI	Administrateur indépendant	2022-2027	100%

Le Conseil d’Administration :

- S’assure de l’efficacité du système de contrôle interne et du dispositif de gestion des risques de l’entreprise ;
- Veille à la qualité de l’image et de la réputation de la société ;
- S’assure que les conventions réglementées sont identifiées, établies à une juste valeur, approuvées de manière indépendante et sans la participation des parties intéressées ;
- Promeut la cohérence du développement économique de l’entreprise avec une politique sociale et une démarche citoyenne, fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l’environnement.

Les comités spécialisés

AGMA dispose de quatre comités spécialisés émanant du Conseil d’Administration. Chacun de ces comités est composé de trois administrateurs et d’invités permanents parmi les responsables d’AGMA et du groupe AL MADA.

Le Comité des Risques et des Comptes (CRC), où siègent les deux commissaires aux comptes de la société, est présidé par un administrateur indépendant.

Le CRC passe en revue l’ensemble des sujets affectant les comptes afin de s’assurer de l’intégrité et de la conformité réglementaire des opérations comptables et financières. Ce comité a aussi pour mission de superviser le dispositif de gestion des risques d’AGMA avec un suivi de son évolution. Il fait office également de comité d’audit en définissant les plans d’audit pluriannuels et en suivant les résultats des missions d’audit et l’avancement des plans d’actions y afférents.

Le Comité de Nominations et de Rémunérations (CNR) examine le recrutement, nomination, conditions de rémunération & avantages sociaux, départs éventuels et plan de succession des cadres dirigeants de l’entreprise (mandataires sociaux et membres du Comité de Direction) mais également des autres cadres suivis selon la définition de la Charte de gouvernance du groupe.

La Business Review (BR) a pour rôle d’assurer au groupe AL MADA un suivi des orientations stratégiques, de la performance économique et de la gestion budgétaire de la société.

Le Comité ESG a pour objectif de définir la stratégie ESG d’AGMA, de suivre la mise en œuvre de la feuille de route associée, de mettre en évidence les risques ESG spécifiques et de proposer des stratégies d’atténuation. Il établit également les diagnostics externes et veille sur les tendances mondiales ainsi que les meilleures pratiques en matière d’ESG.

Comités spécialisés	Membres
LE COMITÉ DES RISQUES ET DES COMPTES (CRC)	M. Mohammed SAIDI (Président CRC) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre) INVITÉS PERMANENTS : Le DGA du pôle Administratif et Financier d’AGMA Le Responsable Audit Interne et Risk Management d’AGMA Le Responsable Audit interne et Risk Management AL MADA Le Responsable Consolidation et Comptabilité AL MADA Les deux Commissaires aux comptes de la société
LE COMITÉ DE NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS (CNR)	M. Ali CHRAIBI (Président du CNR) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre) INVITÉS PERMANENTS : Le Directeur Capital Humain AL MADA Le DGA du pôle Administratif et Financier AGMA Le Responsable Rémunération et Recrutement AL MADA
LA BUSINESS REVIEW	M. Ali CHRAIBI (membre) Mme Sanaa BAKKAL (membre) M. Karim CHBANI (membre) INVITÉS PERMANENTS : Le DGA du pôle Administratif et Financier d’AGMA
LE COMITÉ ESG	M. Ali CHRAIBI (Président du Comité ESG) Mme Houria BOUAZZA (Membre) Mme Meriem RIADI (Membre) INVITÉS PERMANENTS : M. Karim CHBANI Mme Sara CHAQROUNI Mme Douae SBAI Comité interne AGMA

Le comité de direction

Le Comité de direction est composé, au 31 décembre 2025, de quatre membres : le PDG, le DGA en charge du pôle opérationnel, le DGA en charge du pôle Administratif et Financier, le Directeur Exécutif Technique.

Il a pour principales missions de :

- Suivre les performances de l’entreprise et veiller à la réalisation des objectifs arrêtés ;
- Examiner les sujets d’actualité impactant les activités du Cabinet ;
- Echanger autour des projets de développement et des situations problématiques éventuelles pour prise de décisions concertées ;

- Piloter les projets transverses et assurer la communication entre les différentes entités.

En 2025, la rémunération fixe chargée de l’ensemble des cadres dirigeants d’AGMA s’est élevée à 8.595 KDH.

Aucun cadre dirigeant ne bénéficie de stock-options.

PERFORMANCES 2025

- Activités d'AGMA
- Indicateurs d'activité et résultats
- Évolution du titre en bourse
- Bilan social

ACTIVITÉS D'AGMA

Activité commerciale

Le bilan global de recrutement de nouveaux clients bénéficiant à l'exercice 2025 est apporteur d'un impact annuel de primes additionnelles de 262,5 MDH.

En ce qui concerne les affaires résiliées, leur volume net au 31/12/25 représente 0,2% de la production 2025 (4,8 MDH), ce qui est bien en dessous de l'objectif d'AGMA (<2%) et démontre un niveau de maîtrise de plus en plus élevé des affaires en portefeuille.

En préparation du renouvellement de l'année 2025, nous avons mis au point la liste des clients dits Vulnérables et avons déclenché des plans d'actions personnalisés afin de réduire au maximum la probabilité de décision de résiliation par ces clients. Nous avons pu négocier des améliorations des polices d'assurance au profit de certains d'entre eux afin de prévenir les résiliations éventuelles correspondantes.

Durant l'année 2025, nous avons poursuivi l'accompagnement de nos clients dans leurs projets de développement et de maîtrise de leurs risques en mettant en place les assurances nouvelles adaptées.

Afin de renforcer nos capacités de développement commercial et d'optimiser le service client, une nouvelle organisation de notre Cabinet a été mise en place depuis 2022 :

- Une Direction commerciale Groupe et développement Afrique ;
- Une direction Front Hors Groupe pour la sécurisation et la saturation du portefeuille existant ;
- Une cellule de développement Hors-Groupe chargée du recrutement de nouveaux clients.

Une approche commerciale basée sur la proximité avec les clients à travers les visites et les réunions périodiques, a été instaurée. L'équipe commerciale/développement est passée d'un effectif de 14 collaborateurs en 2022 à 23 collaborateurs à fin 2025.



Systèmes d'information

Les actions majeures qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2025, sont les suivantes :

1 - VOLET INFRASTRUCTURE SI, SÉCURITÉ ET PCA

- Amélioration de la résilience d'AGMA en renforçant la sensibilisation des utilisateurs sur les risques cyber et de protection des données personnelles ;
- Renforcement de la sécurité des accès au réseau d'AGMA ;
- Poursuite du renouvellement d'une partie du parc informatique ;
- Finalisation du plan de renforcement cyber sécurité 2025 et préparation de la nouvelle vague du plan de renforcement ;
- Réalisation des tests périodiques du plan de secours informatique ;
- Finalisation de l'étude de renouvellement des datacenters d'AGMA et de la feuille de route du move to cloud.

2 - VOLET PROGICIEL & DIGITAL

- Mise en place d'un e-parapheur pour la circulation digitalisée des documents ;
- Mise en place d'une nouvelle version du portail selfcare client ;
- Poursuite des programmes d'amélioration de la qualité des données ;
- Validation du schéma directeur de refonte SI et préparation du lancement du plan de mise en œuvre ;
- Réalisation de plusieurs POC d'intégration de la GenIA dans les processus de l'entreprise.



Système de Management de la Qualité

AGMA a réussi, le 25 juin 2025, le deuxième audit de suivi de la certification ISO 9001, sans écart ni point faible.

1- QUALITÉ

- Réalisation des revues qualité et audits conformément au programme annuel ;
- Mise à jour des procédures opérationnelles suite au changement organisationnel et à l'évolution/amélioration des modes opératoires ;
- Analyse et MAJ des enjeux internes et externes ainsi que la matrice des PIP ;
- Création de nouvelles procédures (Métier & Support) ;
- Réalisation des évaluations des prestataires et fournisseurs avec la planification des actions nécessaires afin de les accompagner à améliorer leur performance ;
- Evaluation des partenaires d'AGMA (Compagnies d'assurance, Prestataires : Garagistes, Experts etc...) ;
- Traitement et suivi des réclamations clients.

2- CONFORMITÉ

- Suivi et réalisation des recommandations de l'ACAPS,
- Réalisation des contrôles et maintien de la conformité par rapport aux exigences LBC-FT ;
- Communication et suivi des listes communiquées par la CNASNU / ANRF ;
- Suivi de la feuille de route relative à la mise en conformité 09-08 ;
- Lancement de la mise en conformité des agences par rapport à la loi 09-08 ;
- Elaboration des chartes déontologiques encadrant notre relation d'affaire avec nos apporteurs d'affaires et co-courtiers ;
- Lancement de la mise en conformité des conventions de collaboration avec les compagnies d'assurance ;
- Mise à jour de la documentation PCA, préparation et réalisation du test ;
- Evaluation de la «Conformité à la loi 05-20» et élaboration du plan d'action relatif aux constats et recommandations issues de cette dernière ;
- Mise en place d'une adresse e-mail dédiée aux signalements éthiques ;
- Réalisation des contrôles des opérations atypiques conformément aux directives de l'ACAPS.

3- ESG

- Mise en place et pilotage de la feuille de route ESG ;
- Réalisation d'une évaluation des risques ESG ;
- Pilotage et consolidation du questionnaire ESG ;
- Raccordement du data center, du 7^{ème} et 6^{ème} étage à la nouvelle installation des panneaux photovoltaïques ;
- Démarrage de la migration de la flotte automobile vers l'hybride et l'électrique ;
- Participation d'AGMA à l'émergence de jeunes talents : réflexion avec l'association EPIK Leaders ;
- Organisation d'une campagne de don de sang en partenariat avec « l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés Casablanca-Settat » ;
- Soutien à 10 femmes africaines à travers la résidence AYWA dans le cadre du programme «Tamayouz cinéma» ;
- Lancement de l'étude de la certification / labélisation de notre dispositif ESG.



Communication

Acteur national de référence dans le domaine du conseil et du courtage en assurance et réassurance, AGMA a inscrit sa politique de communication 2025 dans une démarche volontariste, structurée autour de quatre grandes orientations : la communication réglementaire et financière, le renforcement des liens avec ses clients et partenaires, la cohésion interne et la valorisation des collaborateurs, ainsi que l'engagement sociétal et environnemental. Ces orientations se sont concrétisées à travers des actions ciblées, menées aussi bien en externe qu'au plus près des équipes.

A- COMMUNICATION EXTERNE

Sur le plan réglementaire et financier, AGMA a assuré une communication transparente et régulière auprès de ses parties prenantes. Des communiqués de presse ont été publiés à l'issue des Conseils d'Administration, portant sur les résultats annuels 2024 et du premier semestre 2025, et transmis à la Bourse de Casablanca et à l'AMMC. L'avis de convocation à l'AGO du 30 mai 2025 a également fait l'objet d'une publication officielle, suivie d'un communiqué post-Assemblée. Le Rapport Annuel et Financier 2024 ainsi que le Rapport ESG 2024 ont par ailleurs été élaborés et mis en ligne sur www.agma.ma, dont la refonte, finalisée en novembre, offre désormais une vitrine modernisée et cohérente avec l'ambition du Cabinet.

Sur le plan commercial et événementiel, AGMA a participé en tant que partenaire stratégique à l'"Energy & Construction (Re) Insurance Conference" de Marrakech (14-16 octobre 2025), lancé un projet d'accompagnement des artisans en assurance multirisques, et conçu trois guides Santé à destination des collaborateurs de clients majeurs. L'enquête annuelle de satisfaction clients, menée avec le cabinet «Access Téléservices» dans le cadre de la démarche ISO 9001, a été restituée lors de la Revue de Direction du 20 mai 2025.

B- COMMUNICATION INTERNE

AGMA a placé ses collaborateurs au cœur de sa stratégie interne, à travers des initiatives favorisant la cohésion et la reconnaissance. Des rencontres ont été organisées pour les équipes commerciales afin d'échanger sur le bilan et les perspectives, des ftours Ramadan ont réuni l'ensemble du personnel et les collaboratrices ont été honorées à l'occasion de la Journée de la Femme. Une commission sociale a par ailleurs été créée pour structurer les actions solidaires du cabinet.

En complément, l'enquête de satisfaction interne portant sur les processus SI et Achat/Gestion des prestataires a été rationalisée en un seul dispositif afin d'en faciliter la participation. Des actions de sensibilisation à l'économie circulaire ont par ailleurs été déployées illustrant la volonté d'AGMA d'ancrer ses engagements environnementaux dans son quotidien opérationnel.



INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le volume des primes brutes émises au cours de l'exercice 2025 (en primes totales et hors participations aux bénéfices remises aux clients) a atteint le niveau de 2 417,6 MDH contre 2 416,2 MDH au 31/12/24, soit une quasi-stagnation des émissions (+1,5MDH).

Production par branche

(en MDH)	31/12/2024 Réel	31/12/2025 Réel	2025/2024	
			(en valeur)	(en %)
INCENDIE	904,0	828,7	-75,3	-8,3%
AUTO	142,3	133,4	-8,9	-6,3%
RC, VOL & MULTI, AUTRES IARD	106,2	97,8	-8,4	-7,9%
TRANSPORT (CORPS, FACULTES)	99,1	87,4	-11,7	-11,8%
TOTAL DOMMAGES	1251,6	1147,3	-104,2	-8,3%
GROUPE MALADIE	618,6	677,9	59,3	9,6%
RETRAITE & VIE	310,6	342,2	31,6	10,2%
AT	235,4	250,2	14,8	6,3%
TOTAL PERSONNES	1164,6	1270,3	105,7	9,1%
TOTAL	2416,2	2417,6	1,5	0,1%

Ce maintien résulte de l'effet compensatoire entre :

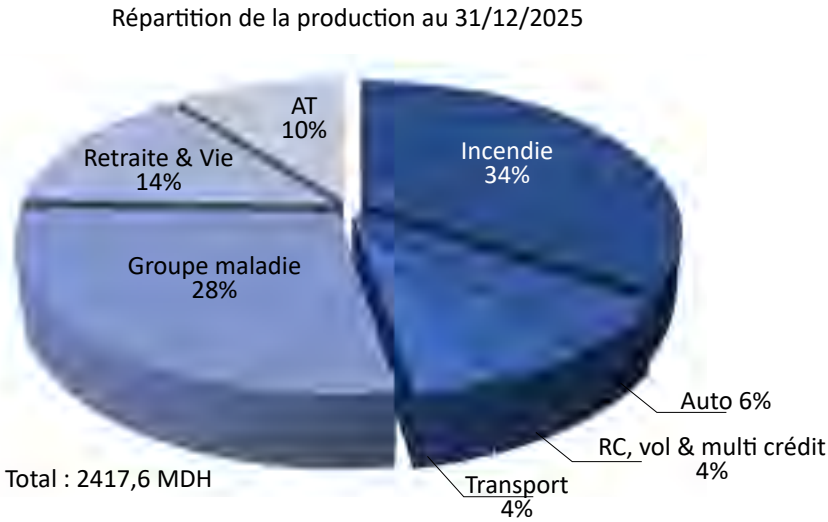
- L'évolution négative des assurances dommages après qu'elles soient passées de 1 251,6 MDH au 31/12/24 à 1 147,3 MDH au 31/12/25 (-8,3%) suite aux variations suivantes :
 - Baisse de la branche Incendie de 8,3% (-75,3MDH), provenant de la non émission à la clôture de l'exercice 2025 d'une prime importante ;
 - Diminution de la branche Automobile de 6,3% (-8,9 MDH) ;
 - Régression de la branche Responsabilité Civile de 17,2% (-14,1 MDH) ;
 - Ralentissement de la branche Vol & Multirisques de 2,9% (-0,4 MDH) ;
 - Augmentation des assurances « Crédit » de 64,4% (+6,2 MDH) ;
 - Décroissance de la branche Corps de 54,3% (-9,4MDH) ;
 - Réduction de la branche Facultés de 2,8% (-2,3 MDH).
- La progression des assurances de personnes de 9,1% qui sont passées de 1 164,6 MDH au 31/12/24 à 1 270,3 MDH au 31/12/25, en conséquence de :
 - L'augmentation des assurances Santé de 9,6 % (+59,3 MDH)
 - La progression de la branche Spécial Groupe de 19,9% (+5,4 MDH),
 - Le développement de la branche Retraite de 9,3% (+26,2 MDH),
 - La progression de la branche Accident du Travail de 6,3% (+14,8 MDH).



Le développement de la production de la période s’explique, principalement, par la réalisation de nouvelles affaires et de nouveaux contrats, en plus de l’augmentation des primes des contrats en portefeuille qui compensent largement les baisses enregistrées sur certaines polices.

Au cours de l’année 2025, le volume des primes émises relatives aux affaires nouvelles et nouveaux contrats a atteint 262,5 MDH. Le montant des résiliations au 31/12/24 est estimé à 42,2 MDH, soit 1,7% de la production 2024.

La structure de la production de l’exercice 2025 par branche se présente comme suit :



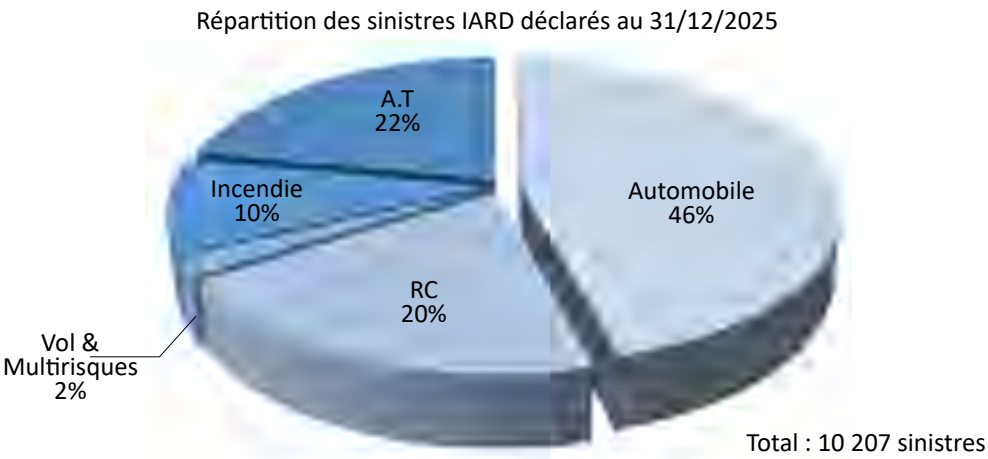
Evolution des sinistres

A. SINISTRES DÉCLARÉS IARD

(en nombre)	31/12/2024	31/12/2025	2025/2024	
			(Δ)	(en %)
Incendie	579	1001	422	72,9%
AT	2169	2237	68	3,1%
Automobile	3965	4681	716	18,1%
RC	1898	2059	161	8,5%
Vol & Multirisques	185	229	44	23,8%
Total sinistres déclarés	8 796	10 207	1 411	16,0%

Au cours de l’exercice 2025, les différentes entités sinistres ont procédé à l’ouverture de 10 207 dossiers sinistres, soit 1 411 de plus que l’exercice écoulé.

La répartition de ces sinistres par risque est la suivante :

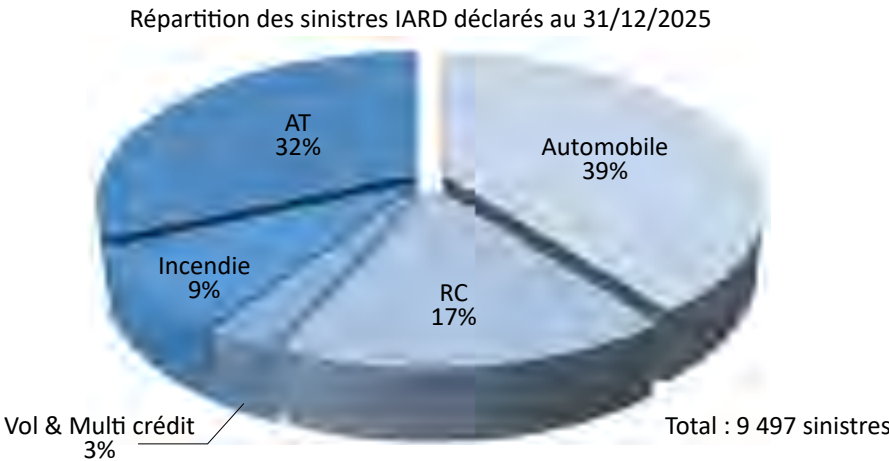


B. SINISTRES CLÔTURÉS IARD

(en nombre)	31/12/2024	31/12/2025	2025/2024	
			(Δ)	(en %)
Incendie	389	821	432	111,1%
AT	2007	3081	1074	53,5%
Automobile	3 780	3 812	32	0,8%
RC	1480	1569	89	6,0%
Vol & Multirisques	130	214	84	64,6%
Total sinistres déclarés	7 786	9 497	1 711	22,0%

9 497 dossiers IARD ont été traités et clôturés au cours de l’année 2025, ce qui représente 1 711 dossiers de plus par rapport à l’année d’avant.

La répartition des sinistres IARD clôturés, par risque, est la suivante :



C. SINISTRES RÉGLÉS

Le montant des sinistres réglés directement par AGMA est réparti comme suit :

(en nombre)	31/12/2024	31/12/2025	2025/2024	
			(Δ)	(en %)
Assurances de Personnes	39,3	34,4	-5,0	-12,7%
dont Santé	9,4	4,7	-4,7	-49,7%
dont Vie	5,3	6,2	0,9	17,7%
dont AT	24,6	23,4	-1,2	-5,0%
Assurances Dommages	130,8	227,6	96,8	74,0%
dont IARD	119,5	212,3	92,8	77,6%
Incendie & Risques divers	103,5	201,8	98,3	95,0%
Automobile	16,0	10,5	-5,5	-34,4%
dont Transport	11,3	15,3	4,0	35,3%
Total	170,2	262,0	91,8	53,9%

Le montant total des sinistres réglés au 31/12/25 a atteint la somme de 262 MDH versus 170,2 MDH au 31/12/24, soit une augmentation de 53,9%.

Evolution des encaissements

L’activité d’encaissement porte, aussi bien sur le recouvrement des primes émises pendant l’exercice, que sur celui des impayés arrêtés à la fin de l’exercice antérieur.

(en MDH)	31/12/2024 Réel	31/12/2025 Réel	2024/2025	
			(en valeur)	(en %)
INCENDIE	745,6	904,3	158,8	21,3%
AUTO	136,9	133,1	- 3,8	-2,8%
RC, VOL & MULTI, AUTRES IARD	95,0	87,4	- 7,6	-8,0%
TRANSPORT (CORPS, FACULTES)	97,4	94,2	- 3,3	-3,3%
TOTAL DOMMAGES	1074,9	1218,9	144,0	13,4%
GROUPE MALADIE	620,1	677,5	57,4	9,3%
RETRAITE & VIE	310,1	341,9	31,7	10,2%
AT	230,2	251,4	21,1	9,2%
TOTAL PERSONNES	1160,5	1270,7	110,3	9,5%
TOTAL	2235,4	2489,6	254,3	11,4%

Le montant global des encaissements a progressé de 254,3 MDH pour s’établir à 2 489,6 MDH contre 2 235,4 MDH, soit +11,4%.

Le taux global d’encaissement au 31/12/25 s’est fixé à 88,2% contre 84,2%, soit une amélioration de 4 pts.

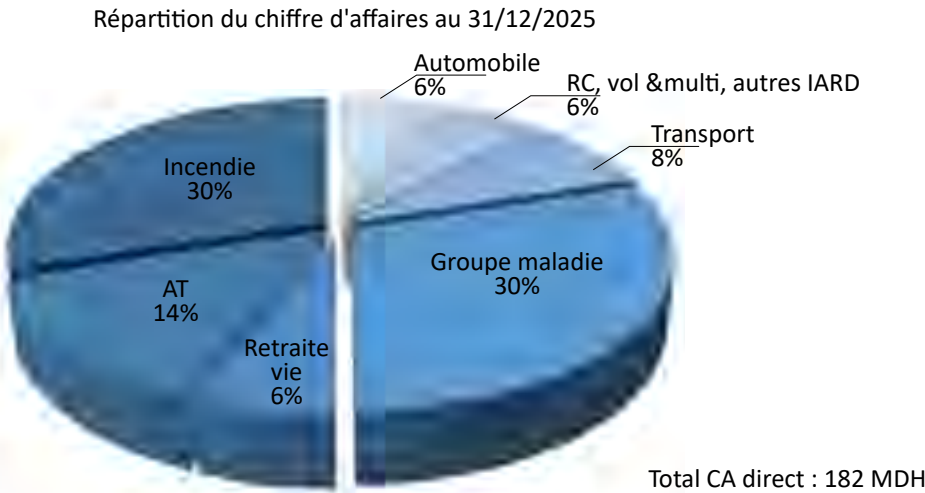
Evolution du chiffre d’affaires

(en MDH)	31/12/2024 Réel	31/12/2025 Réel	2025/2024	
			(en valeur)	(en %)
INCENDIE	49,0	54,1	5,1	10,4%
AUTO	10,6	11,7	1,1	10,4%
RC, VOL & MULTI, AUTRES IARD	10,7	10,6	- 0,1	-0,7%
TRANSPORT (CORPS, FACULTES)	13,5	13,9	0,4	3,2%
TOTAL DOMMAGES	83,8	90,3	6,6	7,8%
GROUPE MALADIE	49,9	55,3	5,4	10,8%
RETRAITE & VIE	9,3	10,6	1,3	13,6%
AT	24,6	25,8	1,2	4,9%
TOTAL PERSONNES	83,8	91,7	7,9	9,4%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT	167,6	182,0	14,4	8,6%
COMMISSIONS DIVERSES	4,6	4,6	- 0,1	-1,4%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	172,2	186,6	14,4	8,3%

Le chiffre d’affaires réalisé au 31/12/25 a augmenté de 8,3% (+14,4 MDH). Il s’est établi à 186,6 MDH contre 172,2 MDH au 31/12/24.

1. CHIFFRE D’AFFAIRES DIRECT

Le chiffre d’affaires direct s’est élevé à 182 MDH ; il a connu une progression de 8,6% (+14,4 MDH) par rapport à celui réalisé en 2024.



2. COMMISSIONS DIVERSES

Les commissions diverses se sont maintenues à 4,6 MDH.

Résultats

INDICATEURS CLÉS

(en MDH)	31/12/2024 Réal	31/12/2025 Réal	Évolution (%) R25/R24
Chiffre d'affaires	172,2	186,6	8,3%
Résultat d'exploitation	91,6	89,2	-2,6%
Résultat financier	7,4	9,7	30,7%
Résultat avant impôt	94,1	93,7	-0,4%
Résultat net	68,9	71,0	3,1%
Capacité d'autofinancement	72,6	72,8	0,3%
Valeur ajoutée	149,6	151,0	0,9%
Productivité (VA/pers)	0,8	0,8	0,0%
EBE	95,4	93,4	-2,1%
Investissements	3,5	3,6	2,9%
Effectifs	179	180	0,6%

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en MDH)	2024	2025	Évolution (%) R25/R24
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	172,2	186,6	8,3%
Autres produits	4,0	7,3	82,8%
Reprise d’exploitation		0,2	NS
TOTAL	176,2	194,0	10,1%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés de mat & fournitures	0,8	0,8	-2,2%
Autres charges externes	21,8	34,8	59,4%
Impôts et taxes	1,1	1,4	30,8%
Charges du personnel	56,5	63,0	11,5%
Autres charges d'exploitation	0,5	0,6	11,5%
Dotations d'exploitations	3,9	4,2	9,2%
TOTAL	84,6	104,8	23,9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	91,6	89,2	-2,6%

Le résultat d’exploitation s’élève à 89,2 MDH au 31/12/25 contre 91,6 MDH au 31/12/24 ; il a diminué de 2,6% (-2,4 MDH) en conséquence de :

- La croissance des produits d’exploitation de 10,1% (+17,8 MDH) après celles du chiffre d’affaires et des autres produits de 82,8% ;
- La montée des charges d’exploitation de 23,9% (+20,2 MDH) à la suite, principalement, de :

- La légère diminution des achats consommés de 2,2% (-18 KDH) ;
- L’augmentation des autres charges externes de 59,4% (+12,9 MDH) ;
- L’augmentation des charges du personnel de 11,5% (+6,5MDH).
- La hausse des dotations d’exploitation aux amortissements de 9,2% (+0,3 MDH).

RÉSULTAT NET

En dépit de la légère baisse du résultat avant impôt, le résultat net au 31/12/25 s’est établi à 71 MDH contre 68,9 MDH au 31/12/24, en raison de la baisse du taux de l’IS.



Situation financière

(en MDH)	31/12/2024 Réel	31/12/2025 Réel	Evolution (%) R25/R24
Capitaux propres	142,6	153,6	7,7%
Fonds de roulement	0,8	10,2	1142,4%
Besoin en fonds de roulement	-143,0	-183,9	28,6%
Endettement net	-143,9	-194,1	34,9%

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont atteint le niveau de 153,6 MDH au 31/12/25, soit une augmentation de 11 MDH, attribuable à :

- La hausse du résultat net (+2,1 MDH) ;
- L’augmentation du report à nouveau (+8,9MDH) consécutivement à la distribution, courant 2025, de 60 MDH de dividendes.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le BFR est négatif compte tenu de l’activité d’AGMA : décalage entre les encaissements clients et les reversements des primes aux compagnies d’assurances conformément à la réglementation.

A -183,9 MDH au 31/12/25 contre -143 MDH un an plus tôt, le besoin en fonds de roulement s’est bonifié de 28,6%.

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement a connu une amélioration de 9,4 MDH (10,2 MDH au 31/12/25 versus 0,8 MDH au 31/12/24) suite à :

- L’augmentation du financement permanent liée à la hausse des capitaux propres (154,3 MDH vs 143,3 MDH) ;
- La hausse de l’actif immobilisé net de 1,7 MDH.

ENDETTEMENT NET

L’endettement est passé de -143,9 MDH au 31/12/24 à -194,1 MDH au 31/12/25, en corrélation avec l’évolution du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE



Le cours de l’action AGMA a connu une variation, depuis le 31/12/24 de -7,9% en clôturant l’année à 6 335 DH contre 6 875 DH à fin 2024 (+27,6% pour le MASI et +9,8% pour le secteur d’assurance). Le pic de l’année a été atteint le 20/02/25 (7 000 DH).

L’AGO des actionnaires d’AGMA, sur proposition du Conseil d’Administration, a décidé de verser en juillet 2025 un dividende de 300 DH (60 MDH), soit un taux de distribution de 87,1% et un rendement de 4,4% (sur la base du cours du 31/12/2024).

Au 31/12/2025, la capitalisation boursière d’AGMA s’est élevée à 1 267 MDH.



BILAN SOCIAL

EFFECTIFS

- L’effectif d’AGMA, au 31 décembre 2025, s’est élevé à 180 collaborateurs contre 179 une année auparavant ;
 - Le taux d’encadrement est de 68,89% ;
 - La part des femmes est de 47,22% de l’effectif global.
- Elles représentent 54,84% de l’effectif des cadres.

MOYENNE D’AGE

Au 31/12/2025, la moyenne d’âge a baissé de 0.23%, elle est passée de 38,82 ans au 31/12/2024 à 38,73 ans en un an.

FORMATIONS

Quatre actions de formation ont été réalisées au cours de l’année 2025 couvrant principalement les volets de la réassurance, la lutte contre blanchiment & le financement du terrorisme et le management de la diversité et cyber sécurité.

ACTIONS SOCIALES

- Participation à l’opération de dons aux familles démunies pilotée par la Fondation Al Mada, avec le financement de 500 paniers ;
- Comme à l’accoutumée, une prime a été accordée à l’ensemble du personnel à l’occasion de Aid Al Adha ;

- Une prime de scolarité a été octroyée pour chaque enfant scolarisé ;
- Cinq bons d’achat Marjane ont été remis à cinq collaborateurs à l’occasion de leur départ à la retraite ;
- Pour la fête de « Achoura » les enfants de nos salariés âgés de moins de 8 ans, ont bénéficié d’un bon d’achat Marjane ;
- Prise en charge de deux collaborateurs tirés au sort pour effectuer le pèlerinage aux lieux saints ;
- Prise en charge des frais d’Al Omra pour l’année 2025 pour un collaborateur.

MEDECINE DU TRAVAIL

Dans le cadre de la surveillance médicale des salariés, AGMA a organisé la visite médicale annuelle pour l’ensemble de son personnel en 2025. Un rapport général a été établi et transmis à la Direction de l’Emploi conformément aux exigences réglementaires.

DONNÉES FINANCIÈRES

- États financiers au 31 décembre 2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Mandats des Administrateurs d'AGMA SA
- Honoraires des Commissaires aux Comptes
- Liste des communiqués de presse 2025
- Projet de résolutions

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF

Actif	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	2 001 530,82	1 122 807,39	878 723,43	1 545 900,37
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 001 530,82	1 122 807,39	878 723,43	1 545 900,37
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 511 895,56	6 566 252,79	117 945 642,77	115 805 027,50
Immobilisations en recherche et développement			0,00	0,00
Brevets , marques , droits et valeurs similaires	9 516 580,32	6 566 252,79	2 950 327,53	809 712,26
Fonds commercial	114 995 315,24		114 995 315,24	114 995 315,24
Autres immobilisations incorporelles			0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 557 660,75	34 413 927,63	12 143 733,12	14 207 409,74
Terrains			0,00	0,00
Constructions	7 815 520,75	7 815 520,75	0,00	0,00
Installations techniques, outillage			0,00	0,00
Matériel de transport	6 630 775,15	4 135 407,61	2 495 367,54	2 475 008,41
Mobilier,materiel de bureau, aménagements divers	32 111 364,85	22 462 999,27	9 648 365,58	10 602 764,53
Autres immobilisations corporelles			0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours			0,00	1 129 636,80
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 598 329,21	1 430 477,25	13 167 851,96	10 895 902,42
Prêts immobilisés			0,00	0,00
Autres créances financières	48 829,21		48 829,21	16 829,21
Titres de participation			0,00	0,00
Autres titres immobilisés	14 549 500,00	1 430 477,25	13 119 022,75	10 879 073,21
ECART DE CONVERSION ACTIF	0,00		0,00	0,00
Diminution des créances immobilisées	0,00		0,00	0,00
Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL	187 669 416,34	43 533 465,06	144 135 951,28	142 454 240,03
STOCKS	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises			0,00	0,00
Matériel et fournitures consommables			0,00	0,00
Produits en cours			0,00	0,00
Produits intermédiaires et produits résiduels			0,00	0,00
Produits finis			0,00	0,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	350 739 272,70	0,00	350 739 272,70	429 290 447,62
Fournisseurs débiteurs , avances et acomptes	2 568 329,53		2 568 329,53	1 547 989,53
Clients et comptes rattachés	328 264 517,01		328 264 517,01	406 736 413,58
Personnel	36 418,30		36 418,30	348 329,28
Etat	371 696,61		371 696,61	95 848,08
Comptes d'associés	6 501 000,00		6 501 000,00	6 531 736,55
Autres débiteurs			0,00	
Compte de régularisation Actif	12 997 311,25		12 997 311,25	14 030 130,60
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT			0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00		0,00	0,00
(Eléments circulants)				
TOTAL	350 739 272,70	0,00	350 739 272,70	429 290 447,62
TRESORERIE – ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser	324 169,15		324 169,15	171 385,93
Banque , T.G , et C.C.P	187 201 215,36		187 201 215,36	137 280 407,92
Caisse, Régies d'avances et accréditifs	73 238,62		73 238,62	60 928,94
TOTAL	187 598 623,13	0,00	187 598 623,13	137 512 722,79
TOTAL GENERAL	726 007 312,17	43 533 465,06	682 473 847,11	709 257 410,44

BILAN PASSIF

Passif	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL	20 000 000,00	20 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 915,08	12 915,08
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000 000,00	2 000 000,00
Réserve facultative	23 000 000,00	23 000 000,00
Autres réserves	620 050,00	620 050,00
Report à nouveau	36 951 528,32	28 045 531,61
Résultat nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	71 027 537,51	68 905 996,71
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	153 612 030,91	142 584 493,40
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	0,00	0,00
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	0,00	0,00
DETTES DE FINANCEMENT	0,00	0,00
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	0,00	0,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	687 814,30	687 814,30
Provisions pour risques	687 814,30	687 814,30
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL	154 299 845,21	143 272 307,70
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	528 174 001,90	565 802 317,12
Fournisseurs et comptes rattachés	516 481 537,76	553 481 956,14
Personnel	2 367 851,15	2 757 429,88
Organismes sociaux	3 899 585,46	3 518 951,36
Etat	2 003 317,60	1 987 864,61
Comptes d'associés	45 539,32	42 839,32
Autres créanciers	250 591,63	242 375,44
Comptes de régularisation passif	3 125 578,98	3 770 900,37
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		182 785,62
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	0,00	0,00
TOTAL	528 174 001,90	565 985 102,74
TRESORERIE-PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	682 473 847,11	709 257 410,44

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Nature	Opérations		31/12/2025	31/12/2024
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Totaux de l'exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	186 607 885,22		186 607 885,22	172 249 393,18
Chiffre d'affaires				
Variation de stocks de produits				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	7 252 316,11		7 252 316,11	3 966 883,72
Reprises d'exploitation: transferts de charges	182 785,62		182 785,62	0,00
TOTAL	194 042 986,95	0,00	194 042 986,95	176 216 276,90
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises				
Achats consommés de matières et fournitures	805 263,76		805 263,76	823 635,25
Autres charges externes	34 794 958,73	830,85	34 795 789,58	21 834 631,50
Impôts et taxes	1 432 902,30		1 432 902,30	1 095 563,00
Charges de personnel	63 003 896,06		63 003 896,06	56 494 182,61
Autres charges d'exploitation	580 000,00		580 000,00	520 000,00
Dotations d'exploitation	4 211 192,13		4 211 192,13	3 856 610,11
TOTAL	104 828 212,98	830,85	104 829 043,83	84 624 622,47
RESULTAT D'EXPLOITATION			89 213 943,12	91 591 654,43
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés	1 650 058,94		1 650 058,94	1 600 043,70
Gains de change	156 732,47		156 732,47	
Interêts et autres produits financiers	5 669 586,87		5 669 586,87	5 833 473,37
Reprises financier : transfert charges	3 620 426,79		3 620 426,79	
TOTAL	11 096 805,07	0,00	11 096 805,07	7 433 517,07
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'interêts				
Pertes de change	1 799,80		1 799,80	
Autres charges financières				
Dotations financières	1 380 477,25		1 380 477,25	
TOTAL	1 382 277,05	0,00	1 382 277,05	0,00
RESULTAT FINANCIER			9 714 528,02	7 433 517,07
RESULTAT COURANT			98 928 471,14	99 025 171,50
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations			0,00	0,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	676 027,92		676 027,92	569 313,67
Reprises non courantes; transferts de charges			0,00	0,00
TOTAL	676 027,92	0,00	676 027,92	569 313,67
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			0,00	0,00
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	5 937 233,95		5 937 233,95	5 524 217,91
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00
TOTAL	5 937 233,95	0,00	5 937 233,95	5 524 217,91
RESULTAT NON COURANT			(5 261 206,03)	(4 954 904,24)
RESULTAT AVANT IMPÔTS			93 667 265,11	94 070 267,26
IMPÔTS SUR LES RESULTATS			22 639 727,60	25 164 270,55
RESULTAT NET			71 027 537,51	68 905 996,71
TOTAL DES PRODUITS			205 815 819,94	184 219 107,64
TOTAL DES CHARGES			134 788 282,43	115 313 110,93
RESULTAT NET			71 027 537,51	68 905 996,71

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

	Exercice	Exercice précédent
Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
PRODUCTION DE L' EXERCICE	186 607 885,22	172 249 393,18
Ventes de biens et services produits	186 607 885,22	172 249 393,18
Variation de stocks de produits	0,00	0,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	35 601 053,34	22 658 266,75
Achats consommés de matières et fournitures	805 263,76	823 635,25
Autres charges externes	34 795 789,58	21 834 631,50
VALEUR AJOUTEE	151 006 831,88	149 591 126,43
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Impôts et taxes	1 432 902,30	1 095 563,00
Charges du personnel	63 003 896,06	56 494 182,61
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	86 570 033,52	92 001 380,82
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	7 252 316,11	3 966 883,72
Autres charges d'exploitation	580 000,00	520 000,00
Reprises d'exploitation : transferts de charges	182 785,62	0,00
Dotations d'exploitation	4 211 192,13	3 856 610,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 213 943,12	91 591 654,43
RESULTAT FINANCIER	9 714 528,02	7 433 517,07
RESULTAT COURANT	98 928 471,14	99 025 171,50
RESULTAT NON COURANT	(5 261 206,03)	(4 954 904,24)
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	22 639 727,60	25 164 270,55
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 027 537,51	68 905 996,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	71 027 537,51	68 905 996,71
Bénéfice	71 027 537,51	68 905 996,71
Perte		0,00
Dotations d'exploitation	4 211 192,13	3 673 824,49
Dotations financières	1 380 477,25	
Dotations non courantes		
Reprises d'exploitation		
Reprises financières	3 620 426,79	
Reprises non courantes		
Produits de cession d'immobilisations		
Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	72 998 780,10	72 579 821,20
Distributions de bénéfices	60 000 000,00	55 000 000,00
AUTOFINANCEMENT	12 998 780,10	17 579 821,20

TABLEAU DE FINANCEMENT

SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN				
Masses	Exercice a	Exercice b	Variation a-b	
			Emplois c	Ressources d
Financement Permanent	154 299 845,21	143 272 307,70		11 027 537,51
Moins actif immobilisé	144 135 951,28	142 454 240,03	1 681 711,25	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL	10 163 893,93	818 067,67		9 345 826,26
Actif circulant	350 739 272,70	429 290 447,62		78 551 174,92
Moins Passif circulant	528 174 001,90	565 985 102,74	37 811 100,84	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	-177 434 729,20	-136 694 655,12		40 740 074,08
TRESORERIE NETTE (Actif-Passif)	187 598 623,13	137 512 722,79	50 085 900,34	
EMPLOIS ET RESSOURCES				
	Exercice 2025		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT		12 998 780,10		17 579 821,20
Capacité d'autofinancement		72 998 780,10		72 579 821,20
Distribution de bénéfices	60 000 000,00		55 000 000,00	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		0,00		0,00
Cessions d'immob. incor.				
Cessions d'immob.corporelles				
Cessions d'immob. Financ.				
Récupérations sur créances immobilisées				
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	0,00		0,00	
Augmentation de capital , apports				
Subventions d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT		0,00		0,00
(nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I RESSOURCES STABLES		12 998 780,10		17 579 821,20
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS	3 652 953,84		5 464 418,22	
Acquisition d'immo. En non valeurs			2 001 530,82	
Acquisition d'immo. incorporelles	1 736 220,18		462 060,00	
Acquisition d'immo. corporelles	1 884 733,66		3 000 827,40	
Acquisition d'immo. Financières				
Virement d'immobilisations	32 000,00			
REMBOURCEMENT DES CAPITAUX PROPRES				
REMBOURCEMENT DES DETTES DE FINANCEMENTS				
EMPLOIS EN NON VALEURS				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES	3 652 953,84		5 464 418,22	
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		40 740 074,08		6 787 492,88
VARIATION DE LA TRESORERIE	50 085 900,34		18 902 895,86	
TOTAL GENERAL	53 738 854,18	53 738 854,18	24 367 314,08	24 367 314,08

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
Dérogations aux méthodes d'évaluation		
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
Changements affectant les règles de présentation		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

Nature	Montant brut	Augmentation			Diminution			Montant
	Début d'exercice	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	Brut fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	2 001 530,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 001 530,82
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 001 530,82							2 001 530,82
Primes de remboursement des obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 646 038,58	1 736 220,18	0,00	1 129 636,80	0,00	0,00	0,00	124 511 895,56
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	6 650 723,34	1 736 220,18		1 129 636,80				9 516 580,32
Fonds commercial	114 995 315,24							114 995 315,24
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 802 563,89	1 884 733,66	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 636,80	46 557 660,75
Terrains								
Constructions	7 815 520,75							7 815 520,75
Installations techniques, matériel informatique	0,00							0,00
Matériel de transport	5 682 695,15	948 080,00						6 630 775,15
Matériel & mobilier de bureau, aménagements divers	31 174 711,19	936 653,66						32 111 364,85
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours	1 129 636,80						1 129 636,80	0,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début d'exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice 4=1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	455 630,45	667 176,94	0,00	1 122 807,39
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	455 630,45	667 176,94		1 122 807,39
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 841 011,08	725 241,71	0,00	6 566 252,79
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 841 011,08	725 241,71		6 566 252,79
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 595 154,15	2 818 773,48	0,00	34 413 927,63
Terrains	0,00			0,00
Constructions	7 815 520,75			7 815 520,75
Installations techniques	0,00			0,00
Matériel de transport	3 207 686,74	927 720,87		4 135 407,61
Matériel , mobilier de bureau et aménagements	20 571 946,66	1 891 052,61		22 462 999,27
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Nature	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acqui- sition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation Nette	Résultat Net	
STE AZZAHRO	IMMOBILIER	10.000.000,00	99%	9.999.400,00	9.999.400,00				1.650.000,00
SED FES				50.000,00	0,00				0,00
Vidal	Courtier Assurance			100,00	100,00				0,00
BMCE	Banque			0,00	0,00				58,94
AGMA TANGER	Courtier Assurance	1.500.000,00	100%	1.500.000,00	792.976,34				0,00
AGMA RABAT	Courtier Assurance	1.500.000,00	100%	1.500.000,00	1.500.000,00				0,00
AGMA CENTRE-SUD	Courtier Assurance	1.000.000,00	100%	1.500.000,00	826.546,41				0,00
TOTAL				14.549.500,00	13.119.022,75				1.650.058,94

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	3 670 426,79		1 380 477,25			3 620 426,79		1 430 477,25
Provisions réglementées								
Provisions durables pour risques et charges	687 814,30							687 814,30
SOUS TOTAL	4 358 241,09	0,00	1 380 477,25	0,00	0,00	3 620 426,79	0,00	2 118 291,55
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)								0,00
Autres provisions pour risques et charges	182 785,62				182 785,62			0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
SOUS TOTAL	182 785,62	0,00	0,00	0,00	182 785,62	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 541 026,71	0,00	1 380 477,25	0,00	182 785,62	3 620 426,79	0,00	2 118 291,55

TABLEAU DE CRÉANCES

Créances	Total	Analyse par échéance			Autre analyse			Montants représentés par des effets
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	48 829,21	16 829,21	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts immobilisés	0,00	0,00						
Autres créance financières	48 829,21	16 829,21	32 000,00					
DE L'ACTIF CIRCULANT	350 739 272,70	91 913 344,42	258 825 928,29	0,00	0,00	667 630,31	0,00	0,00
Fournisseurs débiteurs	2 568 329,53		2 568 329,53					
Clients et comptes rattachés	328 264 517,01	87 270 445,65	240 994 071,37					
Personnel	36 418,30		36 418,30					
Etat	371 696,61	21 655,11	350 041,50			21 655,11		
Comptes d'associés	6 501 000,00	1 501 000,00	5 000 000,00					
Autres débiteurs	0,00							
Comptes de régul. Actif	12 997 311,25	3 120 243,66	9 877 067,59			645 975,20		

TABLEAU DES DETTES

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autre analyse			Montants représentés par des effets
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	528 174 001,90	137 788 789,10	390 385 212,80	0,00	0,00	2 003 317,60	0,00	0,00
Fournisseurs	516 481 537,76	134 589 211,31	381 892 326,45					
Clients créditeurs	0,00							
Personnel	2 367 851,15		2 367 851,15					
Organismes sociaux	3 899 585,46		3 899 585,46					
Etat	2 003 317,60		2 003 317,60			2 003 317,60		
Comptes d'associés	45 539,32	42 839,32	2 700,00					
Autres créanciers	250 591,63	154 691,63	95 900,00					
Comptes de régular. Passif	3 125 578,98	3 002 046,84	123 532,14					

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
* Sûretés données			Néant		
* Sûretés reçues			Néant		

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉES HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants Exercice Précédent
Avals et cautions	Néant	Néant
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
Autres engagements donnés		
Total	0,00	0,00
dont engagements à l'égard d'entreprises liées	0,00	0,00
ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	Néant	Néant
* Autres engagements donnés		
Total	0,00	0,00

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE - ACTIF

En KDH	31/12/2025	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	114 995	114 995
Immobilisations incorporelles	2 951	810
Immobilisations corporelles	45 030	47 674
Immobilisations en droit d'usage		-
Autres actifs financiers	68	896
Dont Prêts et créances non courants	68	17
Dont Titres de participation consolidés		879
Impôts différés actifs	3 223	5 503
Autres débiteurs non courants	93 785	112 365
ACTIFS NON-COURANTS	260 052	282 243
Créances clients	249 013	297 424
Autres débiteurs courants	17 945	18 492
Trésorerie et équivalent de trésorerie	204 376	151 188
ACTIFS COURANTS	471 334	467 104
TOTAL ACTIF	731 386	749 347

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE- PASSIF

En KDH	31/12/2025	31/12/2024
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission et de fusion	13	13
Réserves	78 084	71 161
Résultats net part du groupe	73 801	66 626
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	171 898	157 799
Intérêts minoritaires		
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	171 898	157 799
Provisions non courantes	1	1
Avantages du personnel	14 350	14 050
Dettes financières non courantes		-
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage		-
Impôts différés passifs	6 702	8 274
Dettes fournisseurs non courants	66 727	93 956
Autres créditeurs non courants	4 213	2 714
PASSIFS NON COURANTS	91 993	118 995
Provisions courantes		183
Dettes fournisseurs courants	453 901	459 544
Autres créditeurs courants	13 594	12 826
PASSIFS COURANTS	467 495	472 553
TOTAL PASSIF	731 386	749 347

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - CPC

En KDH	31/12/2025	31/12/2024	2025/2024	
			En valeur	En %
Chiffre d'affaires	188 069	172 249	15 820	9,2%
Autres produits de l'activité	7 252	3 967	3 285	82,8%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	195 321	176 216	19 105	10,8%
Achats	- 849	- 824	- 25	3,0%
Autres charges externes	- 24 237	- 21 769	- 2 468	11,3%
Frais de personnel	- 64 312	- 57 287	- 7 025	12,3%
Impôts et taxes	- 1 470	- 1 095	- 375	34,2%
Amortissements et provisions d'exploitation	- 4 359	- 4 334	- 25	0,6%
CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	- 95 227	- 85 309	- 9 918	11,6%
RESULTAT DEXPLOITATION COURANT	100 094	90 907	9 187	10,1%
Cessions d'actifs			-	
Autres produits et charges d'exploitation non courants	- 5 885	- 5 510	- 375	6,8%
Autres produits et charges d'exploitation	- 5 885	- 5 510	- 375	6,8%
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	94 209	85 397	8 812	10,3%
Coût de l'endettement financier net	- 4	-	- 4	100,0%
Autres charges financières	- 1 382		- 1 382	100,0%
Autres produits financiers	7 430	6 127	1 303	21,3%
RESULTAT FINANCIER	6 044	6 127	- 83	-1,4%
RESULTAT AVANT IMPOT DES ENTREPRISES INTEGREES	100 253	91 524	8 729	9,5%
Impôts sur les bénéfices	- 25 706	- 25 990	284	-1,1%
Impôts différés	- 745	1 092	- 1 837	-168,3%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	73 801	66 626	7 176	10,8%

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En KDH	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net total	73 801	66 626
Elimination des amortissements et provisions	5 345	5 127
Elimination des impôts différés	728	- 1 092
Elimination des plus ou moins values de cession	-	-
CAF après coût d'endettement net	79 874	70 661
CAF avant coût d'endettement net	79 874	70 661
Incidence de la variation du BFR	44 083	22 738
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	123 957	93 399
Total des investissements	- 4 448	- 3 464
Variation des autres actifs financiers	829	-
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 3 619	- 3 464
Dividendes versés	- 60 000	- 55 000
Variation des autres débiteurs créditeurs non courants	- 7 150	- 14 954
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	- 67 150	- 69 954
Variation de trésorerie	53 188	19 981
Trésorerie d'ouverture	151 188	131 207
Trésorerie de clôture	204 376	151 188
Variation de trésorerie	53 188	19 981

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
AGMA SA	Mère	Mère
AGMA TANGER	100%	Intégration Globale
AGMA RABAT	100%	Intégration Globale
AGMA CENTRE-SUD	100%	Intégration Globale
AZZAHRO	100%	Intégration Globale

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 090 Casablanca
Maroc



7, Boulevard Orss Sbaout
20160 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
AGMA S.A.
102, rue Abderrahmane Sahraoui
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AGMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 153.612.030,91 dont un bénéfice net de MAD 71.027.537,51.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'AGMA S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
 Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
 Associé



Shape the future
with confidence

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
AGMA S.A.
 102, rue Abderrahmane Sahraoui
 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AGMA S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 171.898 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 73.801.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
 Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
 Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Shape the future
with confidence

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
AGMA S.A
102, rue Abderrahman Sahraoui
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA RABAT

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région de Rabat.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 8 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.

1.2 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA TANGER

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région de Tanger.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,6 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.

1.3 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA CENTRE SUD

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région centre sud
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,8 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention écrite de gestion de trésorerie conclue avec la société AL MADA S.A

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 24 juin 2019 ayant pour objet le placement des opérations financières d'AGMA S.A auprès de la trésorerie centrale d'AL MADA S.A moyennant un taux de rémunération situé entre 2,20% et 2,59%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : MMAD 5,6 HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : MMAD 5,5 HT.
- Solde des avances au 31 décembre 2025 : MMAD 5.

2.2 Convention écrite de prestation de services conclue avec la société AL MADA S.A

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Cette convention couvre les services rendus par la société AL MADA S.A dans différents domaines notamment économique, juridique, financier et de contrôle de gestion moyennant une rémunération de 0,425% du chiffre d'affaires hors taxes, plafonnée à MMAD 25 hors taxes.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,9 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.

2.3 Convention écrite de mécénat conclue avec la fondation AL MADA

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire commun détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit un don annuel à titre de mécénat et sans contrepartie au profit de la fondation ONA (AL MADA) qui est une association d'utilité publique.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.

2.4 Convention écrite de location du siège conclue avec la société AZZAHRO

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Cette convention conclue en date du 1^{er} août 1995 prévoit la location par la société AZZAHRO à la société AGMA S.A de locaux administratifs.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 2,9 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 3,6 TTC.

2.5 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et la société AGMA Tanger

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Tanger. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : KMAD 14 TTC.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : KMAD 14 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2025 : KMAD 500.

2.6 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et avec la société AGMA Rabat

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Rabat. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : Néant.

- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2025 : Néant.

2.7 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et avec la société AGMA Centre Sud

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Marrakech. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : KMAD 27 TTC.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : KMAD 15 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2024 : KMAD 1.000.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes



MANDATS DES ADMINISTRATEURS AGMA SA

Conformément aux dispositions de l'article 142 de la loi n°20-12 relative aux sociétés anonymes, ci-après la liste des mandats détenus au 31/12/2025 par les administrateurs d'AGMA SA au sein de conseils d'administration ou de surveillance ainsi que leurs fonctions principales dans ces organes :

Nom et Prénom	Différents mandats détenus au 31/12/25	Fonctions exercées dans chacun de ces organes
M. Ali CHRAIBI	AGMA SA	Président du Conseil
	SOCIETE IMMOBILIERE AZZAHRO	Président du CNR
ONA COURTAGE	AGMA SA	Administrateur
SFGP	AGMA SA	Administrateur
	DAN MAROC	Administrateur
	MARODEC	Administrateur
	OHIA	Administrateur
	ONAPAR-AMETYS	Administrateur
	SOCIETE AFRICAINE DE TOURISME	Administrateur
	SOCIETE IMMOBILIERE AZZAHRO	Administrateur
M. Badre ATLASSI	AGMA SA	Administrateur
	DAN MAROC	Administrateur
	MARODEC	Administrateur
	OHIA	Administrateur
	ONAPAR-AMETYS	Administrateur
	SOCIETE AFRICAINE DE TOURISME	Administrateur
	SOCIETE IMMOBILIERE AZZAHRO	Administrateur
M. Badre ATLASSI	Martis Capital	Administrateur
	AGMAS SA	Administrateur
	SAPINO	Administrateur
	RENAULT COMMERCE MAROC	Administrateur
	SMI (Imiter)	Administrateur
	NEXT GENERATION INDUSTRIES	Administrateur
	COBCO	Administrateur
	COBCO ALPHA	Administrateur
M. Abed OUAZZANI	AGMA SA	Administrateur
M. Abdelhadi EL OMARI	AGMA SA	Administrateur
M. Mohammed SAIDI	AGMA SA	Administrateur Indépendant

	Différents mandats détenus au 31/12/25	Fonctions exercées dans chacun de ces organes
Mme Meriem RIADI	AGMA	Administrateur Indépendant
	KEREIS	Administrateur Indépendant
	PLANISWARE	Administrateur Indépendant
	Société d’assainissement de Bordeaux Métropole SA (Filiale Veolia)	Administrateur (représentant de l’actionnaire)
	Société des Eaux de Picardie (filiale Veolia)	Membre du conseil de surveillance (représentant de l’actionnaire)
	Eaux Touquet paris plage extensions SA (filiale Veolia)	Administrateur (représentant de l’actionnaire)

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	CAC 1						CAC 2						Total
	Montant/Année			Pourcentage/Année*			Montant/Année			Pourcentage/Année*			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes,certification, examen de comptes individuels et consolidés	174 000,00	174 000,00	174 000,00	55%	55%	83%	276 000,00	276 000,00	276 000,00	79%	79%	92%	1 350 000,00
Emetteurs													
Filiales													
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	144 000,00	144 000,00	36 000,00	45%	45%	17%	72 000,00	72 000,00	24 000,00	21%	21%	8%	492 000,00
Emetteurs													
Filiales													
Sous-total	318 000,00	318 000,00	210 000,00	100%	100%	100%	348 000,00	348 000,00	300 000,00	100%	100%	100%	1 842 000,00
Autres prestations rendues													
Autres													
Sous-total													
Total général	318 000,00	318 000,00	210 000,00	100%	100%	100%	348 000,00	348 000,00	300 000,00	100%	100%	100%	1 842 000,00

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2025

	COMMUNIQUES DE PRESSE	COMMUNIQUES DE PRESSE FINANCIERS	AVIS DE REUNION
18/03/2025	COMMUNIQUE POST CA DU 14 MARS 2025 LE MATIN		
24/04/2025	COMMUNIQUE DE PRESSE FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2025 LA NOUVELLE TRIBUNE		
29/04/2025	CONVOCATION ACTIONNAIRES AGO DU 30 MAI 2025 LE MATIN		
05/06/2025	COMMUNIQUE POST AGO DU 30 MAI 2025 LE MATIN		
17/09/2025	COMMUNIQUE POST CA DU 15 SEPTEMBRE 2025 LE MATIN		
30/09/2025	COMMUNIQUE DE PRESSE FINANCIER AU 30 JUIN 2025 LA NOUVELLE TRIBUNE		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 JUIN 2026

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve le bilan et les comptes tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 71.027.537,51 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé comme suit :

- Bénéfice net comptable	DH	71.027.537,51
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	DH	36.951.528,32
- Solde	DH	107.979.065,83
- Dividendes proposés	(-) DH	62.000.000,00
- Solde	DH	45.979.065,83

Elle décide en conséquence de distribuer un montant global des dividendes de 62 000 000,00 DH, soit 310,00 DH par action et d'affecter :

- Au compte « Report à nouveau » le solde, soit 45.979.065,83 DH.

Le dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 23 juillet 2026.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi 44/12 relative à l'appel public à l'épargne, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et qui font apparaître un résultat net part du groupe de 73 801 KMAD.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Abed OUAZZANI pour une durée statutaire de six (6) années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Badre ATLASSI, pour une durée statutaire de six (6) années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Mohamed SAIDI, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée statutaire de six (6) années. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Madame Meriem RIADI, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée statutaire de six (6) années. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Commissaires aux Comptes, cités ci-après, sont arrivés à expiration et leur donne quitus entier pour toute la durée de leurs mandats :

- Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON,
- Cabinet ERNST & YOUNG.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

1. de renouveler, pour une nouvelle période de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, le mandat de Commissaire aux Comptes exercé par ERNST & YOUNG.
2. de nommer, pour une période de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, le Cabinet PWC comme nouveau Commissaire aux Comptes.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025



L'Assureur Conseil de référence

AGMA S.A. au capital de 20 000 000,00 DH.

Intermédiaire d'Assurances régi par la loi n° 17.99 portant Code des assurances.

Autorisation de l'ACAPS N° C1352RR202381 du 10/02/2023- RC : 29351 CASA.

Siège Social : 102, Rue Abderrahmane Sahraoui - 20 070 Casablanca.

Tél.: 05 22 48 80 50 - Email: contact@agma.co.ma

IMPLANTATIONS RÉGIONALES

AGMA Rabat :

Avenue Patrice Lumumba, appt N° 3, place Piétri, 1^{er} étage - Rabat

Tél. : 05 37 66 08 08 - Email : agmarabat@agma.co.ma

AGMA Tanger :

Avenue Beethoven Leonore Office, bureau N° 26 - Tanger

Tél. : 05 39 32 12 97 - Email : agmatanger@agma.co.ma

AGMA Centre-Sud :

Imm. Technopole 1, B332, Imm. E, n° 305, 3^{ème} étage, Founty Agadir

Tél. : 05 28 23 39 70 - Email : agmacentresud@agma.co.ma



www.agma.ma